

COLOMBIE

Des menaces imminentes pèsent de nouveau sur les civils

Index AI : AMR 23/004/02

Si les tentatives de dernière minute pour réactiver le processus de paix en Colombie échouent, l'on peut s'attendre à ce que l'escalade du conflit armé ait des conséquences désastreuses sur une population civile prise entre deux feux, a déclaré ce jour Amnesty International, exhortant les deux parties belligérantes à respecter la vie et les droits fondamentaux des civils.

Les personnes les plus exposées sont celles qui vivent dans la zone démilitarisée, une région comprenant cinq municipalités des départements du Caquetá et du Meta que le gouvernement a concédées au principal groupe d'opposition armé colombien, les *Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia* (FARC, Forces armées révolutionnaires colombiennes) en novembre 1998, en vue de faciliter les pourparlers de paix. Les forces armées colombiennes sont déterminées à reprendre militairement cette zone lundi

14 janvier, si les tentatives de reprise de ces pourparlers échouent ce week-end.

« Ces gens n'ont pas eu le choix de décider s'ils voulaient vivre en territoire sous contrôle des FARC, et pourtant ils ont été traités de "collaborateurs des FARC" et risquent par conséquent des représailles de la part de l'armée colombienne et de ses alliés paramilitaires », a déclaré Amnesty International.

L'organisation a demandé qu'une surveillance de la situation des droits humains par des instances internationales soit mise en place dans les plus brefs délais dans la zone démilitarisée et que des mesures soient prises de toute urgence pour garantir la sécurité de la population civile, telles que l'engagement d'une action décisive contre les forces paramilitaires positionnées autour de la zone démilitarisée, et leur démantèlement.

« Cette action serait conforme aux nombreuses recommandations formulées par les Nations unies et demandant qu'une lutte soit engagée contre les groupes paramilitaires et que ceux-ci soient

démantelés », a souligné Amnesty International.

« Au cas où une offensive militaire viserait à reprendre le contrôle de la zone démilitarisée, il est impératif que toutes les mesures nécessaires soient prises afin de protéger les civils et combattre les groupes paramilitaires susceptibles de pénétrer dans la zone en question », a ajouté l'organisation tout en déplorant le fait qu'une offensive militaire risquait d'entraîner un déplacement massif de civils, lesquels pouvaient alors se trouver exposés à d'autres violations des droits humains dans les zones de déplacement.

« La communauté internationale doit de redoubler ses efforts afin que le gouvernement colombien puisse prendre toutes les mesures nécessaires – notamment le démantèlement des groupes paramilitaires soutenus par l'armée – pour protéger les civils, a

Contexte

Engagé depuis 1999, le processus de paix en Colombie était au point mort mercredi 9 janvier quand le gouvernement a annoncé que les pourparlers avec les FARC, le principal groupe d'opposition

ajouté Amnesty International. Le gouvernement des États-Unis, plus particulièrement, doit faire en sorte que son assistance militaire soit surveillée de près, afin de s'assurer qu'elle ne serve pas à des opérations conduisant à des violations des droits humains. »

L'année dernière, les États-Unis ont fourni aux forces armées colombiennes une aide militaire d'envergure, notamment des hélicoptères, destinée officiellement à lutter contre le trafic de stupéfiants. Or, les récentes déclarations faites par des responsables des forces armées colombiennes laissent à penser que l'équipement militaire américain, notamment les hélicoptères, pourrait être utilisé dans l'opération menée pour reprendre le contrôle de la zone démilitarisée et dans des opérations anti-insurrectionnelles.

armé colombien, étaient rompus. Jeudi 10 janvier, dans une dernière tentative de reprise des négociations, un ultimatum de quarante-huit heures a été adressé aux FARC afin qu'elles puissent rencontrer le représentant du

secrétaire général des Nations unies en Colombie, James Lemoyne. En cas d'échec, les FARC disposent d'un délai supplémentaire de quarante-huit heures, c'est-à-dire jusqu'à lundi 14 janvier à 21 h 30 (mardi 2 h 30 GMT), pour évacuer la zone démilitarisée. Selon certaines sources, de nombreux soldats colombiens sont massés aux frontières de la zone démilitarisée. Au cours de ces dernières années, Amnesty International a reçu des informations selon lesquelles des forces paramilitaires renforçaient leur présence dans les régions limitrophes de la zone démilitarisée et installaient des bases dans cette région. Les forces de sécurité n'ont engagé aucune action décisive pour les empêcher de consolider leur position. _

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>